REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Canton de Châteauneuf-Sur-Loire Commune de VITRY-AUX-LOGES	**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vitry-aux-Loges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :	25 mars 2025 transmise le 20 mars 2025
Nombre de membres élus :	19
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres votants :	18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Christophe BOURILLON, Chantal LEJARRE, Jacques CÉVOST, Sylvie GANDON, Nicole MALLET, Cédric SICARD, Francis VIGOUROUX, Jocelyne MARTIN, Cédric FAUCONNIER, Laetitia GIRARD, Dominique MAÇON, Catherine ROUZIC, Christel BARBIER.

Etaient absents :

Philippe ANDRIEU
Alexandra GOUILLOT
Grégory DAUDIER
Félix HERNANDEZ
Élodie RÉGNAULT

Ont donné pouvoir :

Philippe ANDRIEU	à Arnaud de BEAUREGARD
Grégory DAUDIER	à Christophe BOURILLON
Félix HERNANDEZ	à Catherine ROUZIC
Élodie RÉGNAULT	à Jocelyne MARTIN

Secrétaire de Séance : Christel BARBIER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2025
↳ Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'inscription d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour.
↳ Adopté à l'unanimité

Madame Christel BARBIER est nommée secrétaire de séance En son absence pour les deux premières délibérations, Monsieur Christophe BOURILLON assure le secrétariat.

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. FINANCES – AVENANT N°4 – MAITRISE D'ŒUVRE DE L'ÉGLISE

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

M. Le Maire présente le dernier avenant reçus quant aux travaux de l'Église :

- Maitrise d'œuvre – Agence Thierry LEYNET
    - Modification du montant de maitrise d'œuvre conformément à la modification du montant global des travaux adopté par délibération n°64-10-2024 du 22 novembre 2024, soit un montant de maitrise d'œuvre HT de 67 006.70 €
    - Modification du délai d'exécution – fin des travaux portée au 31 mars 2025.

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 18-04-2020 attribuant la maitrise d'œuvre à l'Agence Thierry LEYNET, architecte,

VU la délibération n°42-06-2024 acceptants les avenants temporels et financiers du marché de l'Eglise,

VU la délibération n°64-10-2024 acceptants les avenants temporels et financiers du marché de l'Eglise,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 de la ville,

Ouï cet exposé,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** la conclusion de l'avenant d'augmentation ci-avant détaillé avec la maitrise d'œuvre

❖ **APPROUVE** la conclusion de l'avenant temporel ci-avant détaillé avec la maitrise d'œuvre

❖ **AUTORISE** le Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

2. FINANCES – MODIFICATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX D'ISOLATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Rapporteur : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération n°73-11-2024 prise lors du conseil municipal du 17 décembre 2024, la demande de subvention au titre de la DETR-DSIL- FONDS VERT a été déposée sur la plateforme de dématérialisation en date du 14 janvier 2025.

Suite à ce dépôt, il convient de modifier quelques éléments de la délibération et notamment le montant global des travaux HT ;

Vu la délibération n°03-01-2025 prise le 21 janvier 2025 et modifiant le montant global des travaux HT ;

Le nouveau tableau de financement se présente donc de cette manière :

	Estimatif HT	ETAT (DSIL)	Ademe	FEDER	CRST	Département - Volet 3	Autofinancement
		Ensemble du projet	Géothermie		Isolation - Ventilation	Ensemble du projet	
		26 % de l'ensemble du projet	50 % à répartir sur les deux fonds (soit 21 % de l'ensemble du projet)		50 % (prévoir heures insertion 5 %) montant éligible 480 515 € suivant APS soit 240 257 € soit 21 % de l'ensemble du projet	soit 150 000 € sur l'ensemble du projet	21.06 % de l'ensemble du projet
TRAVAUX HT							
TRAVAUX HT	**1 189 350.00 €**						
Aléas (5%)	59 467.50 €						
SOUS TOTAL travaux & aléas	**1 248 817.50 €**						
Maitrise d'œuvre (9.25%)	115 515.62 €						
Bureaux de contrôle	11 878.50 €						
TOTAL A FINANCER HT	**1 376 211.62 €**	357 815.02 €	289 004.44 €		289 004.44 €	150 000.00 €	290 387.72 €
Pourcentage de subventions sollicitées		26%	21%		21%	11%	21%

Ouï cet exposé,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

❖ **ACCEPTE** le projet de travaux de rénovation énergétique tel qu'il est présenté dans le nouveau plan de financement de la Résidence Autonomie Henri Deschamps

❖ **SOLLICITE** une subvention de l'État (DSIL) de 357 815.02 €, représentant 26 % du montant total HT des dépenses

❖ **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région via le CRST du PETR, de 289 004.44 €, représentant 21 % du montant total HT des dépenses.

❖ **SOLLICITE** une subvention auprès au titre du Volet 3 du département du Loiret de 150 000 €, représentant 11 % du montant total HT des dépenses.

❖ **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME et du FEDER de 289 004.44 €, représentant 21 % du montant total HT des dépenses.

❖ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces et prendre toutes les mesures se rapportant à ce dossier

3. FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau de proposition des subventions aux associations pour l'année 2025.

En raison de leurs appartenances à des bureaux exécutifs d'association, Nicole MALLET, Cédric FAUCONNIER, et Dominique MACON ne prennent pas part à cette délibération

Ouï cet exposé,
Le Conseil Municipal, après avoir consulté les demandes de subventions pour l'année 2025 et en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes aux associations dont les crédits sont alloués au budget primitif 2025 à l'article 65748 (prévisions budgétaires de 30 000 €) :

Associations	Subventions allouées 2024	Subventions proposées 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 000.00 €	1 500.00 €
ACT	3 550.00 €	3 550.00 €
Anciens Combattants	1 200.00 €	1 200.00 €
Assaut Ludique	400.00 €	400.00 €
Bucéphale	250.00 €	50.00 €
Club 3éme Age	500.00 €	750.00 €
La Cigale Ecole de musique	7 500.00 €	7 500.00 €
Les Attelages en Fêtes - Krouge	350.00 €	350.00 €
Les Mariniers	250.00 €	1 500.00 €
Société de pêche	600.00 €	600.00 €
Société tir Combreux	0.00 €	0.00 €
Souvenir Français	200.00 €	200.00 €
USMV	6 500.00 €	6 500.00 €
Vitry Vestiges	0.00 €	850.00 €
Réserve		*5 050.00 €*
TOTAUX	**24 300.00 €**	**30 000.00 €**

4. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats de 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

Si le compte administratif venait à faire apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	1 992 816.56 €	2 125 738.07 €	132 921.51 €
Résultat antérieur reporté			1 219 648.11 €
Résultat à affecter			1 352 569.62 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	- 1 491 954.35 €	426 186.09 €	-1 065 768.26 €
Résultat antérieur reporté	677 389.89 €		
Solde Global d'exécution			-388 378.37 €

Reprise Anticipée	Solde
Affectation à l'investissement 1068	-345 144.45 €
Report en fonctionnement	1 007 425.17 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable en M57,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 mars 2025,

Vu le présent rapport en séance du Conseil Municipal,

Ouï cet exposé,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

❖ **DECIDE** d'affecter la somme de 345 144.45 € en section d'investissement et de reporter la somme de 1 007 425.17 € en section de fonctionnement.

5. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation du budget primitif dont la balance générale s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses	Chapitre	RAR 2024	Prévu 2025
INVESTISSEMENT	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**388 378.37 €**
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 006.65 €
	041 - Opérations patrimoniales		250 000.00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves		2 000.00 €
	13 - Subventions d'investissement		- €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	16 780.25 €
	20 - Immobilisations incorporelles	127 547.20 €	114 000.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	65 659.47 €	3 126 200.00 €
	23 - Immobilisations en cours	59 054.41 €	6 000.00 €
		252 261.08 €	**3 910 365.27 €**
			4 162 626.35 €

Recettes	Chapitre	RAR 2024	Prévu 2025
INVESTISSEMENT	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	021 - Virement de la section de fonctionnement		700 000.00 €
	024 - Produits des cessions d'immobilisations		- €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		110 990.83 €
	041 - Opérations patrimoniales		250 000.00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves		595 144.45 €
	13 - Subventions d'investissement	295 495.00 €	- €
	16 - Emprunts et dettes assimilée		2 210 996.07 €
	20 - Immobilisations incorporelles		- €
	21 - Immobilisations corporelles		- €
		295 495.00 €	**3 867 131.35 €**

			4 162 626.35 €

Dépenses	Chapitre	RAR 2024	Prévu 2025
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général		880 678.49 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés		996 779.28 €
	023 - Virement à la section d'investissement		700 000.00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		110 990.83 €
	65 - Autres charges de gestion courante		158 600.00 €
	66 - Charges financières		5 023.46 €
	67 - Charges spécifiques		1 200.00 €
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations		6 794.00 €
			2 860 066.06 €

Recettes	Chapitre	RAR 2024	Prévu 2025
FONCTIONNEMENT	002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 007 425.17 €
	013 - Atténuations de charges		5 000.00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 006.65 €
	70 - Produits des services		312 684.47 €
	73 - Impôts et taxes		70 049.77 €
	731 - Fiscalité locale		850 300.00 €
	74 - Dotations et participations		420 400.00 €
	75 - Autres produits de gestion courante		106 200.00 €
	77 - Produits spécifiques		81 000.00 €
			2 860 066.06 €

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté.

6. FINANCES – BUDGET EAU – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats de 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

Si le compte administratif venait à faire apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	-159 073.27 €	286 564.12 €	127 490.85 €
Résultat antérieur reporté			432 743.16 €

Résultat à affecter			560 243.01 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	- 101 875.03 €	65 820.45 €	-36 054.58 €
Résultat antérieur reporté			312 101.90 €
Solde Global d'exécution			276 047.32 €

Reprise Anticipée	Solde
Report en investissement	276 047.32 €
Report en fonctionnement	560 243.01 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable en M49,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 mars 2025,

Vu le présent rapport en séance du Conseil Municipal,

Ouï cet exposé,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

❖ **DECIDE** d'affecter la somme de 276 047.32 € en section d'investissement et de reporter la somme de 560 243.01 € en section de fonctionnement.

7. FINANCES – BUDGET EAU – BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation du budget primitif dont la balance générale s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses	Chapitre	RAR 2024	Prévu 2025
INVESTIS-SEMENT	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 085.46 €
	041 - Opérations patrimoniales		0.00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	3 000.00 €	20 000.00 €
	23 - Immobilisations en cours	8 678.40 €	809 009.74 €
		11 678.40 €	**831 096.20 €**
			842 774.60 €

Recettes	Chapitre	RAR 2024	Prévu 2025
INVESTISSEMENT	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		276 047.32 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement		500 000.00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		60 727.28 €
	041 - Opérations patrimoniales		0.00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves		6 000.00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilée		0.00 €
		0.00 €	**842 774.60 €**

	842 774.60 €

Dépenses	Chapitre	Prévu 2025
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général	106 433.79 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	24 000.00 €
	014 – Atténuation de charges	50 000.00 €
	022 – Dépenses Imprévues	10 000.00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	500 000.00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 727.28 €
	65 - Autres charges de gestion courante	3 000.00 €
	66 - Charges financières	0.00 €
	67 - Charges spécifiques	2 000.00 €
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	13 020.90 €
		769 181.97 €

Recettes	Chapitre	Prévu 2025
FONCTION-NEMENT	002 - Résultat de fonctionnement reporté	560 234.01 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2086.46 €
	70 - Produits des services	204 661.50 €
	75 - Autres produits de gestion courante	700.00 €
	77 - Produits spécifiques	1 500.00 €
		769 181.97 €

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté.

8. FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats de 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

Si le compte administratif venait à faire apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	-182 304.73 €	355 224.90 €	172 920.17 €
Résultat antérieur reporté			98 018.99 €
Résultat à affecter			270 939.16 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	- 253 332.14 €	194 180.56 €	-59 151.58 €
Résultat antérieur reporté			197 169.16 €
Solde Global d'exécution			138 017.58 €

Reprise Anticipée	Solde
Report en investissement	138 017.58 €
Report en fonctionnement	270 939.16 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable en M49,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 mars 2025,

Vu le présent rapport en séance du Conseil Municipal,

Ouï cet exposé,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

❖ **DECIDE** d'affecter la somme de 138 017.58 € en section d'investissement et de reporter la somme de 270 939.16 € en section de fonctionnement.

9. FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation du budget primitif dont la balance générale s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses	Chapitre	RAR 2024	Prévu 2025
INVESTIS-SEMENT	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 822.88 €
	041 - Opérations patrimoniales		3 000.00 €
	16 – Emprunts et dettes assimilées		31 268.71 €
	20 - Immobilisations incorporelles	2 688.00 €	0.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	10 000.00 €
	23 - Immobilisations en cours	18 441.60 €	720 000.00 €
		21 129.60 €	**808 091.59 €**
			829 221.19 €

Recettes	Chapitre	RAR 2024	Prévu 2025
INVESTISSE MENT	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		138 017.58 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement		233 544.73 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		100 176.44 €
	041 - Opérations patrimoniales		3 000.00 €

	10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 400.00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilée		263 082.44 €
		0.00 €	**829 221.19 €**
			829 221.19 €

Dépenses	**Chapitre**	**Prévu 2025**
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général	86 400.00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 000.00 €
	014 – Atténuation de charges	15 000.00 €
	022 – Dépenses Imprévues	0.00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	233 544.73 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 176.44 €
	65 - Autres charges de gestion courante	3 000.00 €
	66 - Charges financières	5 652.87 €
	67 - Charges spécifiques	8 000.00 €
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	9 188.00 €
		471 962.04 €

Recettes	**Chapitre**	**Prévu 2025**
FONCTION-NEMENT	002 - Résultat de fonctionnement reporté	270 939.16 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 822.88 €
	70 - Produits des services	161 000.00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	1 200.00 €
	77 - Produits spécifiques	5 000.00 €
		471 962.04 €

10. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AELB – OPÉRATION GROUPÉE DE RÉHABILITATION DES BRANCHEMENTS DU LOTISSEMENT DE LA CROIX BOUGÉ ET DE LA ROUTE D'INGRANNES

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Monsieur le Maire expose :

Considérant les projets de travaux en cours,

Vu le budget annexe de l'assainissement,

Considérant le programme de mise en séparatif des réseaux d'assainissement établi par le bureau d'étude Legrand,

Considérant la nécessité de réhabiliter les branchements en domaine privé des usagers du secteur de la Croix Bougé et de la route d'Ingrannes

Budget Assainissement	TTC
Travaux des usagers	190 000.00 €
Animation	14 000.00 €
Total Dépenses	**204 000.00 €**
Subvention AELB	102 000.00 €
Financement usagers	95 000.00 €
Participation budget assainissement	7 000.00 €
Total Recettes	**204 000.00 €**

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne pour financer le projet de réhabilitation en domaine privé des branchements des usagers du lotissement de la Croix Bougé et de la route d'Ingrannes
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches afférentes à l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pose d'une nouvelle antenne pour Méga FM sur le château d'eau de la commune. Pas de travaux à prévoir.
- La société Barillet a obtenu une décision préfectorale pour le défrichement nécessaire à l'extension de son activité. Rendez-vous demandé en mairie pour présenter la suite du projet. Extension de l'unité de rabotage qui créerait 7 emplois. Incidence sur le trafic routier : 23 passages de camions à ce jour, passerait à une dizaine de plus chaque jour dans chaque sens. Mise à disposition d'une parcelle communale afin de compenser l'utilisation d'une zone humide pour cette extension, pour une durée de 30 ans. Le plan de gestion est à réaliser (8 mois d'études, 2 mois pour l'élaborer).
- Gouters des séniors du 23 mars s'est très bien déroulé, le spectacle a été très apprécié. Remerciements aux personnes du CCAS et aux bénévoles qui ont aidé.
- Inauguration officielle de la véloroute aura lieu par le Département le 23 mai, le lendemain Escale(s) en fête sur le terrain du port.
- 6 avril : manifestation pour fêter la fin des travaux de l'Eglise.
- Commission des affaires scolaires : proposition du 10 avril à 18 h 30.
- Monsieur le Maire évoque les prochaines élections municipales qui auront lieu dans un an. Il annonce sa volonté de ne pas se représenter et de démissionner dès maintenant de son mandat de la CCL afin de laisser la place à Christophe BOURILLON qu'il souhaite voir lui succéder dans le rôle de Maire.

Prochain Conseil Municipal : mardi 29 avril 2025 – 19 h 30

Séance levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance
Christel BARBIER

Le Maire,
Arnaud de BEAUREGARD